



# Étude de l'opinion des Québécoises et des Québécois à l'endroit des familles séparées et recomposées

MARIE-CHRISTINE SAINT-JACQUES  
ÉLISABETH GODBOUT  
DANIEL TURCOTTE  
SYLVIE LÉVESQUE (FAFMRQ)  
SYLVIE DRAPEAU  
LÉGER MARKETING

3<sup>e</sup> rencontre annuelle de l'ARUC séparation parentale,  
recomposition familiale  
Drummondville, 25 octobre 2013

# Objectifs du sondage

Les principaux objectifs étaient de connaître l'opinion des Québécois et Québécoises à propos:

De la séparation parentale;

De la garde des enfants;

Des différentes structures familiales;

Des personnes ayant connu une séparation parentale ou vivant en famille recomposée

# Méthodologie

- **Sondage Web** réalisé par la firme Léger du 26 février au 11 mars 2013 auprès d'un **échantillon représentatif** de 1202 Québécois(es), âgé(e)s de 18 ans ou plus et pouvant s'exprimer en français ou en anglais.
- À l'aide des données de Statistique Canada, les résultats ont été pondérés selon le sexe, l'âge, les régions, la langue maternelle, la scolarité et la présence d'enfants mineurs dans le ménage afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population à l'étude.



# PROFIL DES RÉPONDANTS

Type de famille	(n=354)
Traditionnelle	70%
Monoparentale	14%
Recomposée	15%



	Total (n=1202)		Total (n=1202)
<b>Sexe</b>		<b>Occupation principale</b>	
Homme	49%	Service / Vente / Bureau	19%
Femme	51%	Travailleurs manuels	7%
<b>Âge</b>		Professionnels	26%
Entre 18 et 24 ans	11%	Au foyer	2%
Entre 25 et 34 ans	16%	Étudiants	10%
Entre 35 et 44 ans	16%	Retraités	27%
Entre 45 et 54 ans	20%	Sans emploi	4%
Entre 55 et 64 ans	17%	<b>Revenu du ménage</b>	
65 ans et plus	20%	Moins de 40K\$	32%
<b>Région</b>		40K\$ à 59K\$	20%
Montréal RMR*	48%	60K\$ à 79K\$	16%
Québec RMR*	10%	80K\$ à 99K\$	8%
Autres régions	42%	100K\$ et plus	9%
<b>Présence d'enfant(s) dans le ménage</b>		<b>Niveau de scolarité</b>	
Oui	29%	Primaire / Secondaire	39%
Non	71%	Collégial	27%
<b>Présence d'enfant(s) mineur(s) dans le ménage</b>		Universitaire	33%
Oui	22%	<b>Langue maternelle</b>	
Non	78%	Français	78%
*Région métropolitaine de recensement		Autres	22%

Note : Pour chacune des catégories de profil, le complément à 100% correspond aux mentions « Ne sait pas » (NSP) et « Refus ».

	Total (n=1202)
<b>Enfant(s) âgé(s) de moins de 12 ans</b>	
Aucun	81%
1 enfant	8%
2 enfants	6%
3 enfants et plus	2%
<b>Moyenne</b>	<b>1,7</b>
<b>Enfant(s) âgé(s) entre 12 et 15 ans</b>	
Aucun	91%
1 enfant	5%
2 enfants	1%
<b>Moyenne</b>	<b>1,2</b>
<b>Enfant(s) âgé(s) entre 16 et 17 ans</b>	
Aucun	93%
1 enfant	4%
<b>Moyenne</b>	<b>1,0</b>
<b>Enfant(s) âgé(s) de 18 ans et plus</b>	
Aucun	64%
1 enfant	12%
2 enfants	13%
3 enfants et plus	8%
<b>Moyenne</b>	<b>2,0</b>

Note : Pour chacune des catégories de profil, le complément à 100% correspond aux mentions « Ne sait pas » et « Refus ».

		Total (n=1202)
<b>État matrimonial</b>		
Marié(e)		35%
Divorcé(e)		10%
Veuf(ve)		3%
Célibataire		28%
Conjoint(e) de fait		23%
<b>Vécu une séparation ou un divorce</b>		
Oui		29%
Non		71%
<b>Vécu une expérience avec les familles d'accueil</b>		
Oui		28%
Non		71%
<b>Vécu la séparation de ses parents avant 18 ans</b>		
Oui		21%
Non		79%

<b>Type de mariage</b>		(n=581)
Religieux		74%
Autre		24%

<b>Cohabitation avec son nouveau conjoint(e)</b>		(n=344)
Oui		68%
Non		32%


  

<b>Cohabitation avec nouveau conjoint(e) de son parent</b>		(n=238)
Oui		58%
Non		42%

<b>Implication d'enfant(s) dans la nouvelle union</b>		(n=235)
Oui, enfant(s) d'une précédente union		34%
Oui, enfant(s) du nouveau conjoint(e)		17%
Oui, enfant(s) eu(s) avec nouveau conjoint(e)		6%
Non		40%

Note : Pour chacune des catégories de profil, le complément à 100% correspond aux mentions « Ne sait pas » et « Refus ».



**OPINIONS QUANT  
À LA SÉPARATION  
PARENTALE**



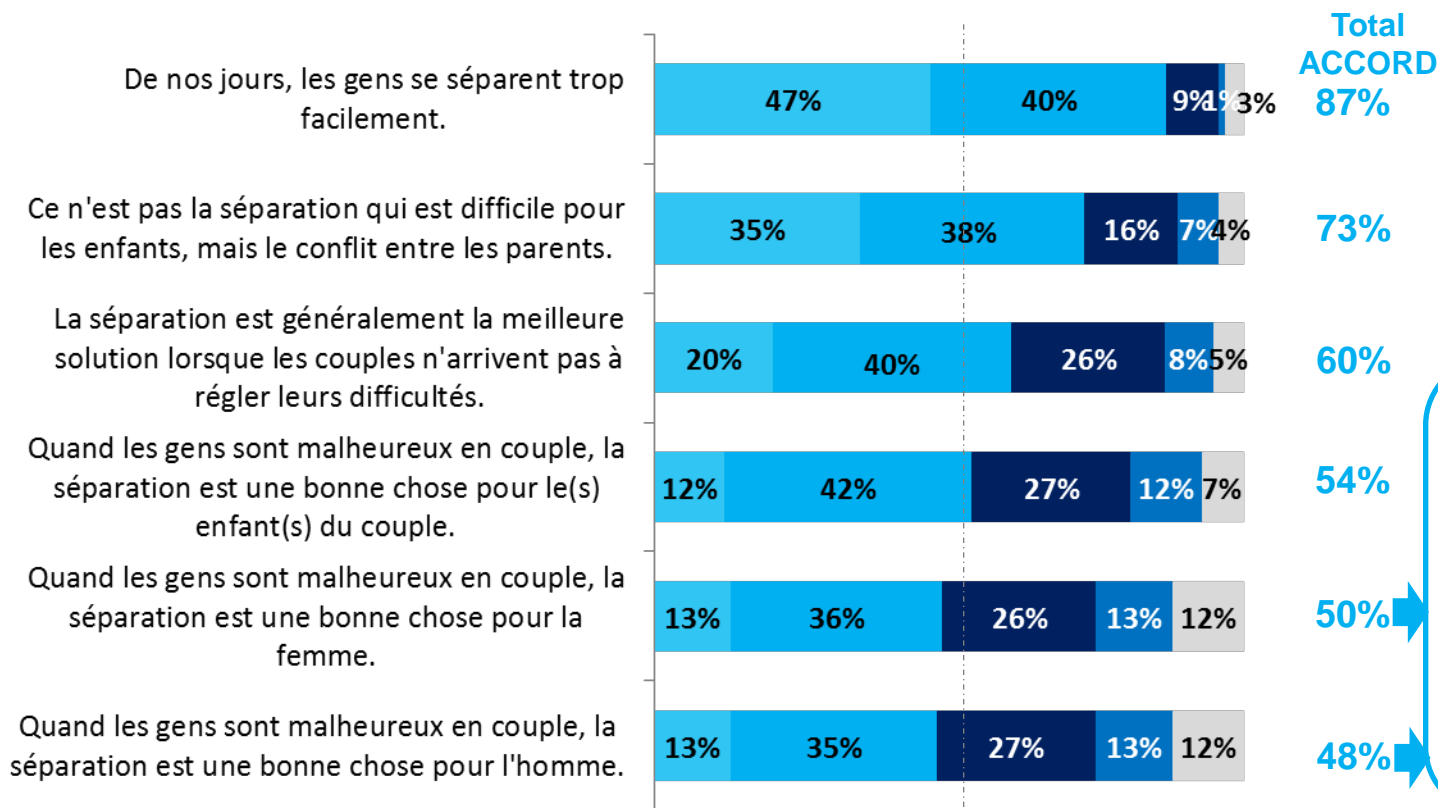
# NIVEAU D'ACCORD AVEC DES ÉNONCÉS CONCERNANT LA SÉPARATION DES PARENTS

La très grande majorité des Québécois croient que les gens se séparent trop facilement.

Q1A à Q1E. À quel point êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

Base : Tous les répondants (n=1202)

■ Tout à fait d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Plutôt en désaccord ■ Tout en fait en désaccord ■ NSP / Refus



**Proportion significativement plus élevée auprès :**

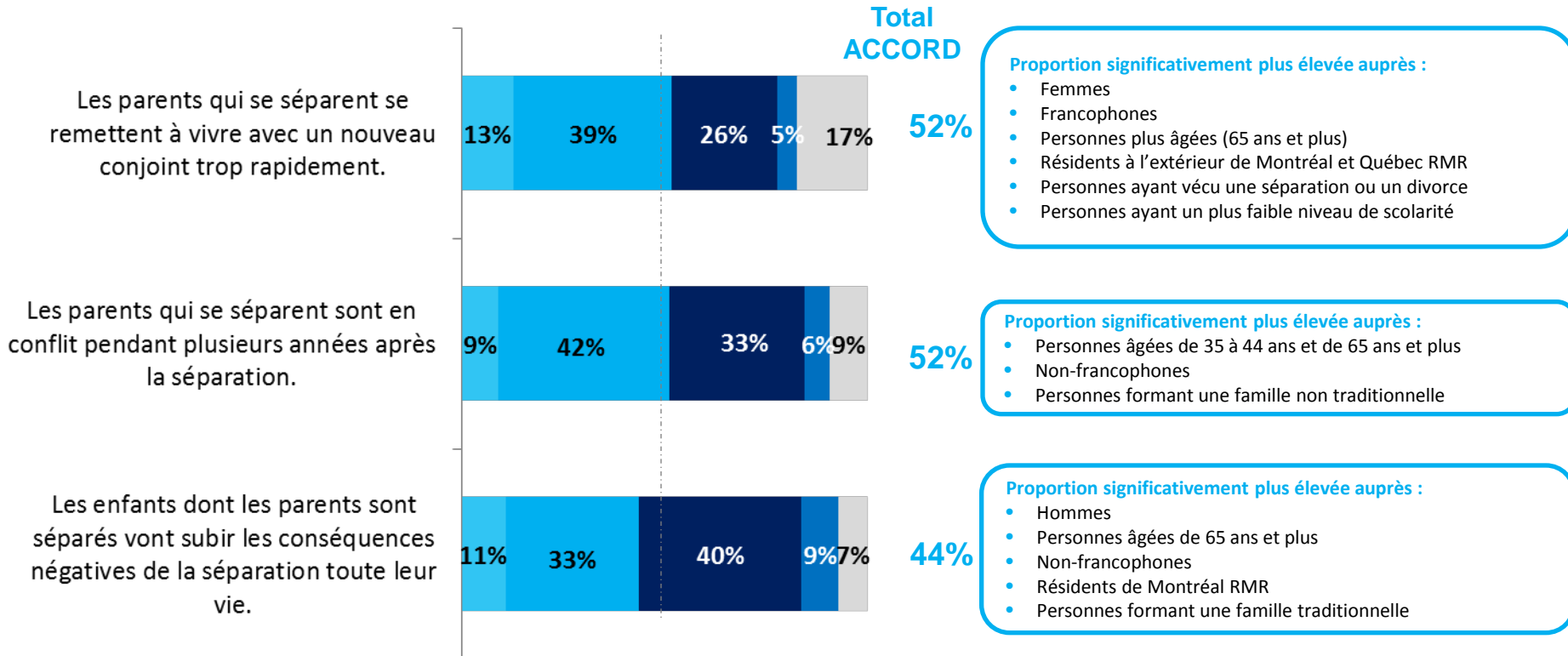
- Personnes âgées de 25 à 34 ans
- Non-francophones
- Résidents de Montréal RMR
- Personnes ayant un niveau de scolarité universitaire
- Personnes formant une famille non traditionnelle

# NIVEAU D'ACCORD AVEC DES ÉNONCÉS CONCERNANT LA SÉPARATION DES PARENTS

L'opinion des Québécois quant à la séparation des parents est très partagée. En effet, la moitié croient que les parents se remettent avec un nouveau conjoint trop rapidement et qu'ils sont en conflit pendant plusieurs années. De plus, pratiquement la même proportion de gens sont d'accord pour dire que les enfants dont les parents se séparent subiront les conséquences négatives toute leur vie (44%) que ceux qui sont en désaccord avec cet énoncé (49%).

Q11A à Q11C. À quel point êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants : Base : Tous les répondants (n=1202)

■ Tout à fait d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Plutôt en désaccord ■ Tout en fait en désaccord ■ NSP / Refus





**OPINIONS QUANT  
À LA GARDE DES  
ENFANTS**

# OPINION QUANT AU PARENT QUI DEVRAIT AVOIR LA GARDE SELON DE L'ÂGE DE L'ENFANT

12

En général, les Québécois croient qu'idéalement les enfants d'un couple séparé devraient vivre en garde partagée. Par contre, une grande proportion de répondants affirment que les enfants âgés de 0 à 2 ans devraient vivre principalement avec leur mère.

Q2A à Q2E. Pour chacune des catégories d'âge suivantes, veuillez indiquer, à votre avis, avec qui le(s) enfant(s) d'un couple séparé devraient-ils vivre idéalement après la séparation ?

Base : Tous les répondants (n=1202)

	Principalement avec leur mère	Principalement avec leur père	Garde partagée (père et mère également)	NSP / Refus
Les enfants de 0 à 2 ans	61%	0%	34%	5%
Les enfants de 3 à 5 ans	32%	1%	61%	6%
Les enfants de 6 à 12 ans	11%	2%	82%	5%
Les adolescentes (filles) de 13 à 17 ans	11%	3%	78%	7%
Les adolescents (garçons) de 13 à 17 ans	5%	10%	78%	7%

Les personnes plus âgées (65 ans et plus) sont plus nombreuses à croire que les enfants de tous les âges devraient principalement vivre avec leur mère.

# OPINION QUANT AUX FACTEURS À PRENDRE EN COMPTE POUR DÉTERMINER LA GARDE

Les Québécois pensent que la compétence des parents pour élever l'enfant devrait être le premier facteur pris en compte pour déterminer la garde. Le droit des parents à voir leur enfant serait le deuxième facteur à considérer selon les répondants.

Q3A et Q3B. Lorsque des parents qui se séparent ne s'entendent pas sur la garde de leur(s) enfant(s), à votre avis, quel devrait être le principal facteur / deuxième facteur à prendre en compte pour déterminer la garde ?

Base : Tous les répondants (n=1202)

Proportion significativement plus élevée auprès :

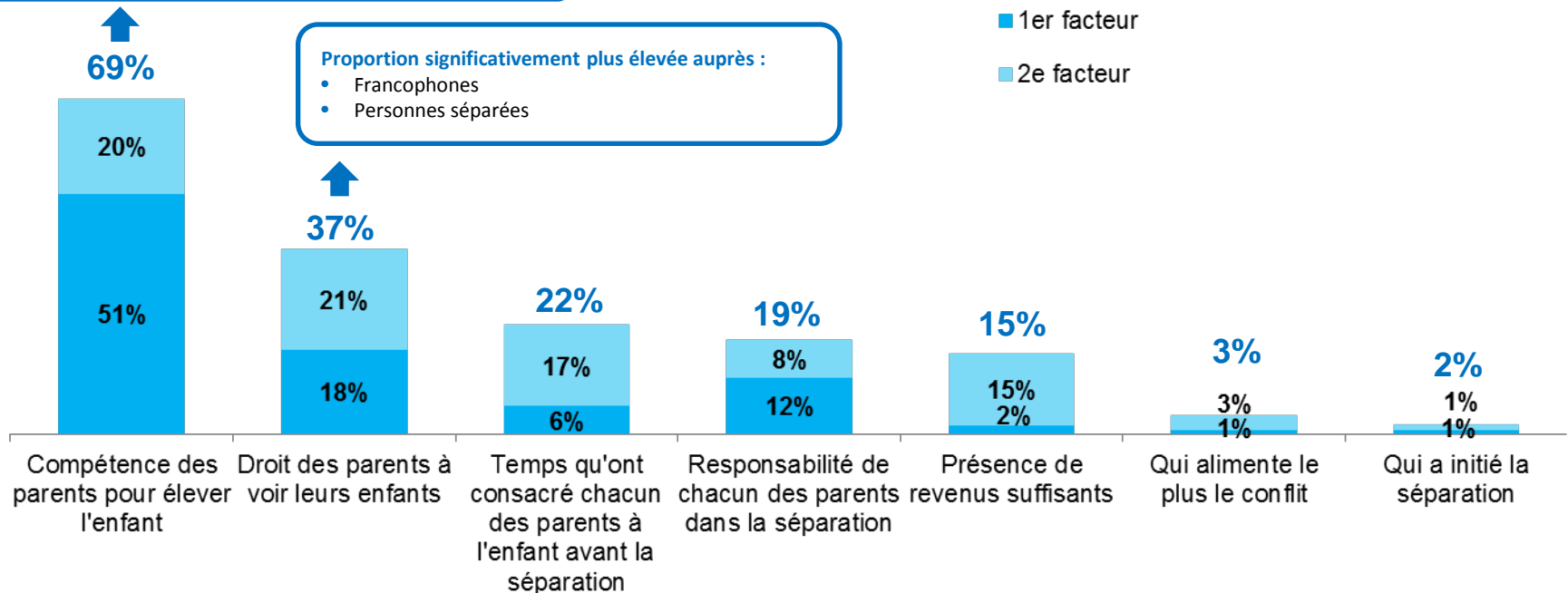
- Résidents de la région métropolitaine de Québec (QC RMR)

Proportion significativement plus élevée auprès :

- Francophones
- Personnes séparées

Total des facteurs

- 1er facteur
- 2e facteur



Note : Au total, « Aucun de ces facteurs » représente 5%, « Ne sait pas » représente 4% et « Refus » 1%. Ces mentions ne sont pas illustrées dans le graphique ci-dessous.

# OPINION QUANT AUX FACTEURS QUI SONT PRIS EN COMPTE PAR UN JUGE POUR DÉTERMINER LA GARDE

Les Québécois considèrent que les mêmes deux premiers facteurs (compétence et droit des parents) sont priorisés par les juges pour déterminer la garde. La présence des revenus se glisse cependant au troisième rang alors qu'il constituait un facteur moins important.

Q4A et Q4B. Lorsque des parents qui se séparent ne s'entendent pas sur la garde de leur(s) enfant(s), à votre avis, quel est le premier / deuxième facteur qui est pris en compte par les juges qui doivent trancher ce type de litiges ?

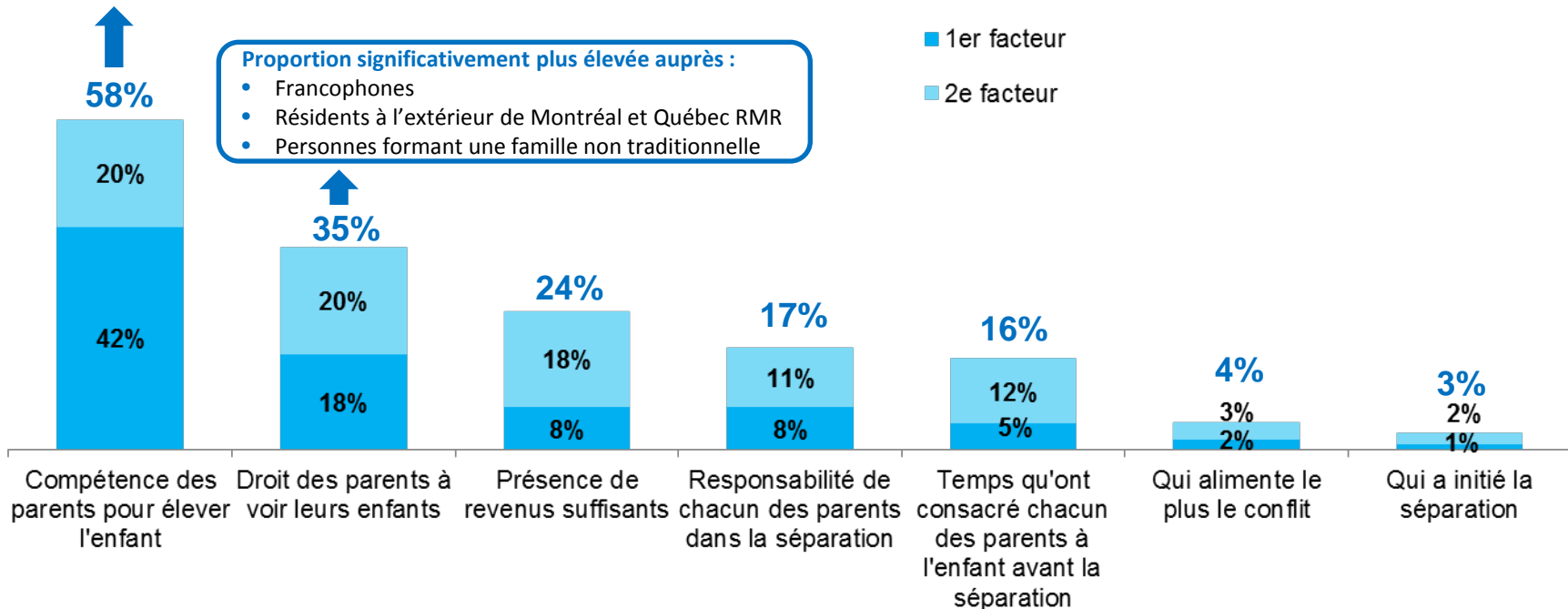
Base : Tous les répondants (n=1202)

Proportion significativement plus élevée auprès :

- Non-francophones
- Résidents de Montréal RMR
- Personnes ayant un niveau de scolarité universitaire

Total des facteurs

- 1er facteur
- 2e facteur



Note : Au total, « Aucun de ces facteurs » représente 5% et « Ne sait pas » représente 10%. Ces mentions ne sont pas illustrées dans le graphique ci-dessous.

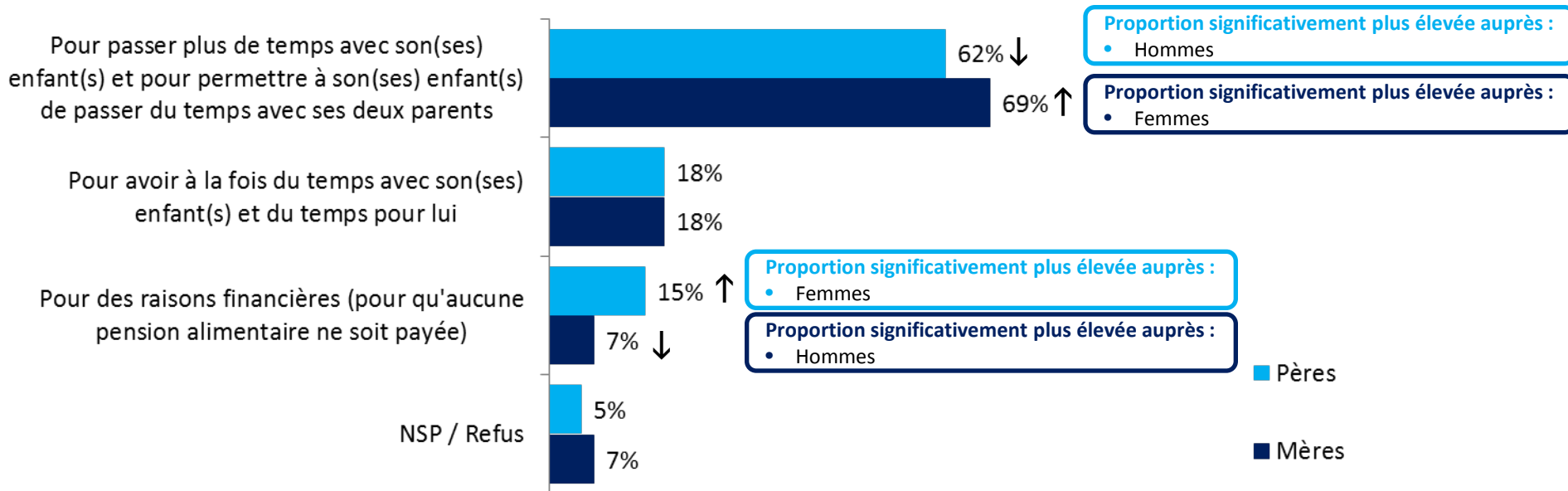
# OPINION QUANT AUX MOTIVATIONS DES PARENTS À DEMANDER LA GARDE PARTAGÉE

15


Les Québécois croient que la principale motivation du père et de la mère à demander la garde partagée est pour passer du temps avec leur enfant et permettre à leur enfant de passer du temps avec ses deux parents. Il est à noter que significativement plus de répondants pensent que les pères demandent la garde partagée pour des raisons financières.

Q5 et Q6. Parmi les motivations suivantes, quelle est à votre avis la principale motivation des pères / mères à demander la garde partagée de son(ses) enfant(s) après une séparation?

Base : Tous les répondants (n=1202)



Note : Les flèches indiquent des différences statistiquement significatives (inférieures ↓ ou supérieures ↑) entre les résultats « pères » et « mères ».



**OPINIONS FACE  
AUX DIFFÉRENTES  
STRUCTURES  
FAMILIALES**



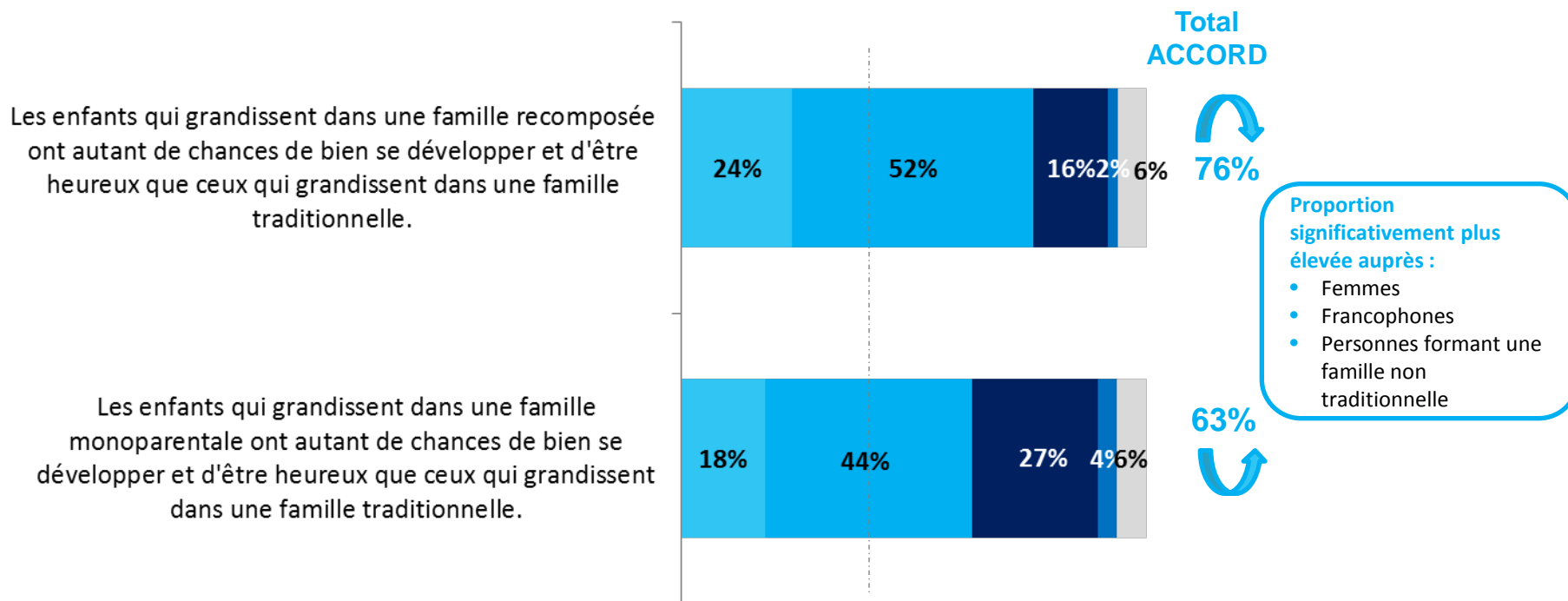
# NIVEAU D'ACCORD AVEC DES ÉNONCÉS CONCERNANT LES ENFANTS QUI GRANDISSENT DANS DIFFÉRENTS TYPES DE FAMILLE

Trois quarts des Québécois croient que les enfants qui grandissent dans une famille recomposée ont autant de chance de bien se développer et d'être heureux que ceux qui grandissent dans une famille intacte. Moins de Québécois partagent cette opinion lorsque l'on fait allusion aux enfants qui grandissent dans une famille monoparentale.

Q7A à Q7C. À quel point êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

Base : Tous les répondants (n=1202)

■ Tout à fait d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Plutôt en désaccord ■ Tout en fait en désaccord ■ NSP / Refus



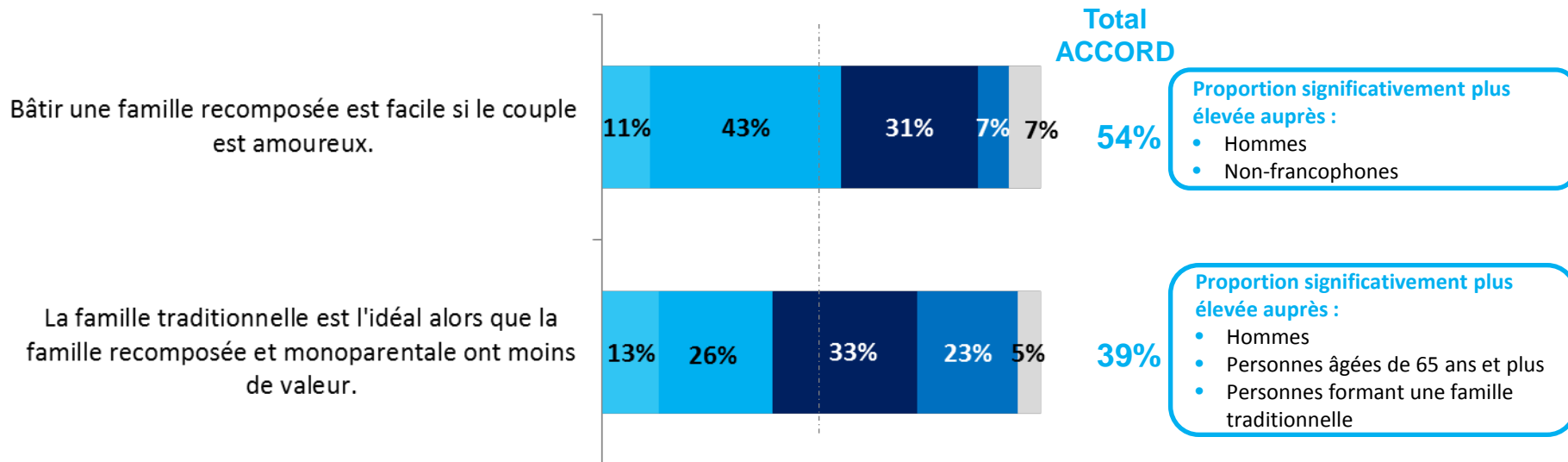
# NIVEAU D'ACCORD AVEC DES ÉNONCÉS CONCERNANT LA STRUCTURE FAMILIALE

Pour les Québécois, bâtir une famille recomposée n'est pas nécessairement facile même si le couple est amoureux. De plus, pour quatre personnes sur dix, la famille intacte représente la famille idéale ainsi les familles recomposées et monoparentales ont moins de valeur à leurs yeux.

Q7D et Q7E. À quel point êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

Base : Tous les répondants (n=1202)

■ Tout à fait d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Plutôt en désaccord ■ Tout en fait en désaccord ■ NSP / Refus

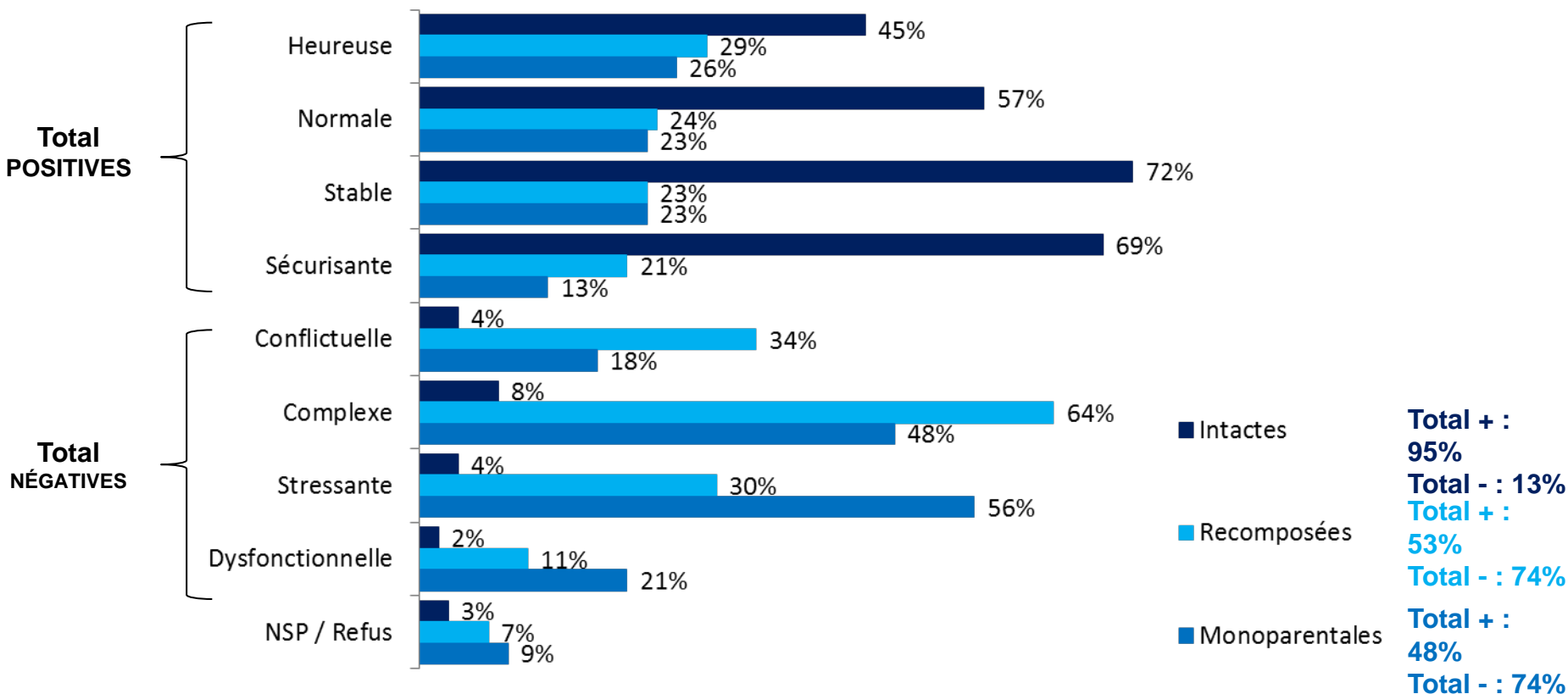


# CARACTÉRISTIQUES DÉCRIVANT LES FAMILLES INTACTES, MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES

Les familles intactes sont surtout qualifiées par des caractéristiques plus positives (stables et sécurisantes) alors que les répondants associent des caractéristiques plus négatives aux familles recomposées (complexes) et monoparentales (stressantes et complexes).

Q8A, Q8B et Q8C. Selon vous, parmi les caractéristiques suivantes, lesquelles trois décrivent le mieux les familles <recomposées / traditionnelles / monoparentales > (Jusqu'à trois mentions possibles)

Base : Tous les répondants (n=1202)



Note : Puisque les répondants avaient la possibilité de donner jusqu'à trois réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100%.



**PERCEPTIONS DES  
COMPORTEMENTS  
ET RÔLES DES  
BEAUX-PARENTS**

## PERCEPTION QUANT AU COMPORTEMENT DU PÈRE OU DU BEAU-PÈRE QUI CHATOUILLE SA FILLE

Julie se confie à une intervenante de l'école en qui elle a confiance à propos des comportements de son père / beau-père. Elle raconte que ce dernier aime la chatouiller alors qu'elle ne s'y attend pas, par ex. lorsqu'elle fait la vaisselle ou lorsqu'elle parle au téléphone avec un ami. Julie mentionne que cela la fâche et qu'elle se demande parfois s'il ne fait pas cela dans le seul but de la toucher.

Lorsque l'intervenante lui demande si elle a déjà demandé à son père / beau-père d'arrêter de la chatouiller, Julie répond qu'elle a tenté de le faire, mais qu'il lui répond toujours qu'il fait cela pour rire.

**Si vous étiez à la place de l'intervenante de l'école, auriez-vous tendance à trouver le comportement du père / beau-père suspect ?**

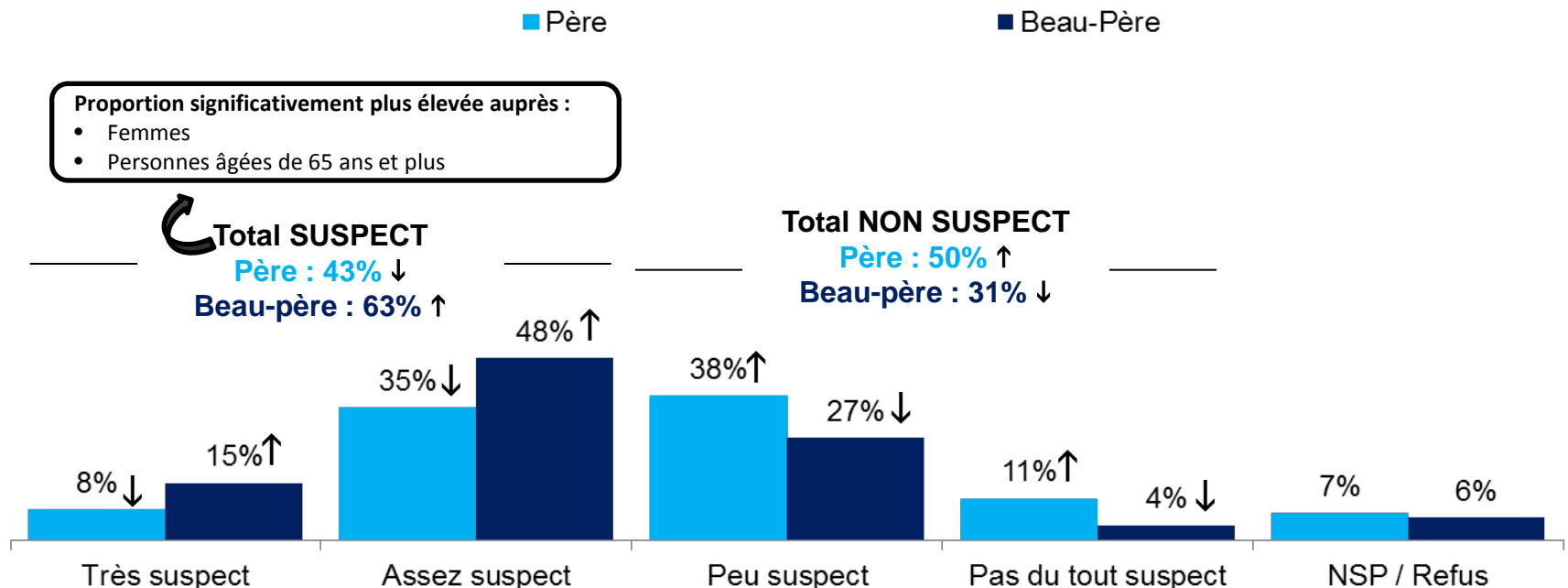
## PERCEPTION QUANT AU COMPORTEMENT DU PÈRE OU DU BEAU-PÈRE QUI CHATOUILLE SA FILLE

22

Un peu plus de quatre Québécois sur dix (43%) trouvent très ou assez suspect qu'un père chatouille sa fille alors qu'elle lui demande d'arrêter de le faire.

Cette proportion grimpe à 63% lorsque l'énoncé est présenté aux répondants comme étant le beau-père qui chatouille la jeune fille.

Comparativement au comportement du père, le comportement du beau-père est donc considéré suspect par significativement plus de Québécois.



Notes : Les flèches indiquent des différences statistiquement significatives (inférieures ↓ ou supérieures ↑) entre les résultats « père » et « beau-père ».

# PERCEPTION QUANT AUX BLESSURES DE MICHAËL

Un dimanche après-midi alors que Michaël est en tournoi de soccer, il trébuche, se foule une cheville et cogne sa tête en tombant. L'entraîneur de Michaël insiste donc pour que la mère et le père / beau-père de Michaël l'amènent à l'hôpital pour qu'il soit examiné.

Après avoir demandé quel était le lien reliant les deux adultes à l'enfant, le médecin de l'hôpital a commencé son examen. En écoutant la respiration de Michaël, le médecin a remarqué des bleus sur le dos et le bras de Michaël.

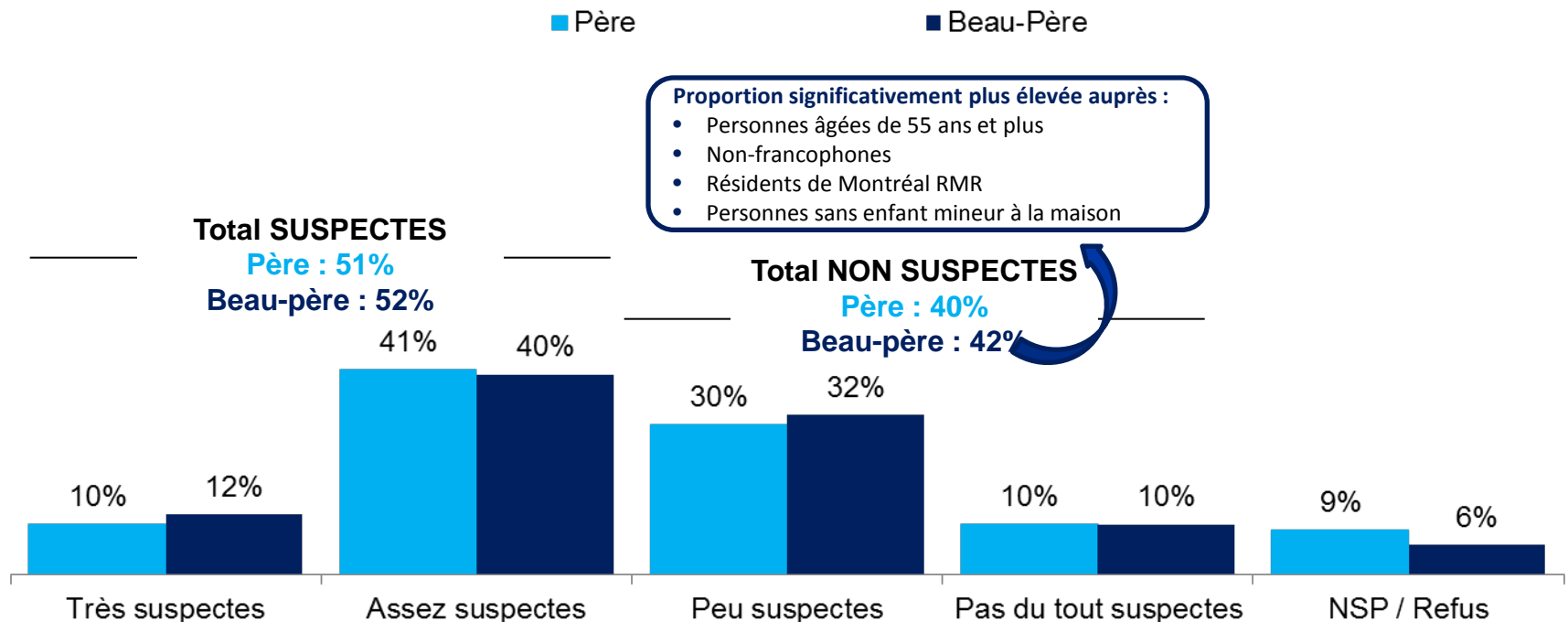
Questionné sur ces marques, Michaël a affirmé qu'il s'était blessé en jouant au soccer.

*Si vous étiez à la place du médecin de l'hôpital, auriez-vous tendance à trouver les blessures de Michaël suspectes?*

## PERCEPTION QUANT AUX BLESSURES DE MICHAËL

La moitié des Québécois trouvent les blessures de Michaël suspectes.

Aucune différence significative n'est observée entre les perceptions des répondants qui ont vu l'énoncé où Michaël était accompagné de son père et celui où il était avec son beau-père.



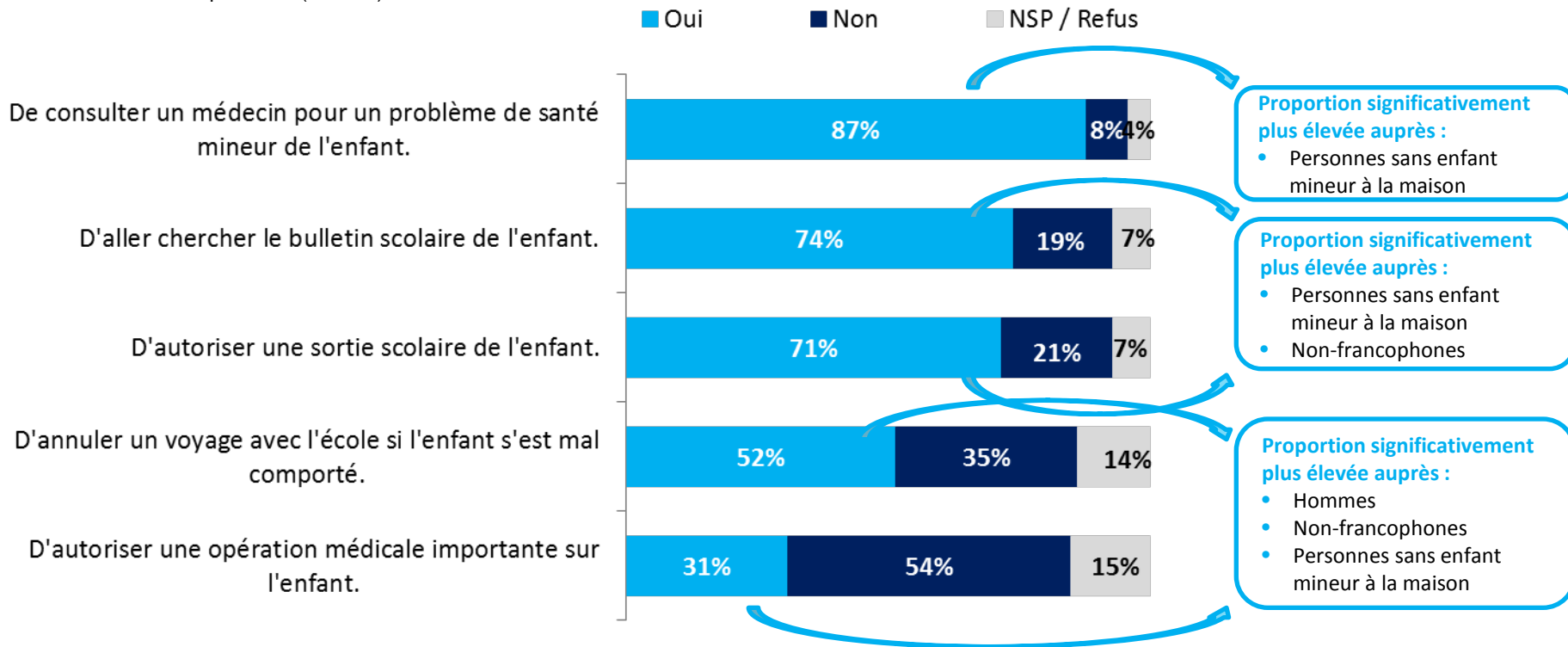
Notes : Les flèches indiquent des différences statistiquement significatives (inférieures ↓ ou supérieures ↑) entre les résultats « père » et « beau-père ».



# PERCEPTIONS QUANT AUX RÔLES ET AUX RESPONSABILITÉS D'UN BEAU-PARENT

La majorité des Québécois croient qu'un beau-parent qui prend soin de l'enfant de son conjoint ou de sa conjointe devrait avoir le droit de consulter un médecin pour un problème de santé mineur, d'aller chercher le bulletin et d'autoriser une sortie scolaire de l'enfant. Selon la moitié des répondants, l'autorisation d'une opération médicale importante sur l'enfant n'est pas un droit que devrait avoir un beau-parent.

Q16A à Q16E. Un beau-parent qui, au quotidien, prend soin de l'enfant de son conjoint ou de sa conjointe devrait avoir le droit :  
Base : Tous les répondants (n=1202)



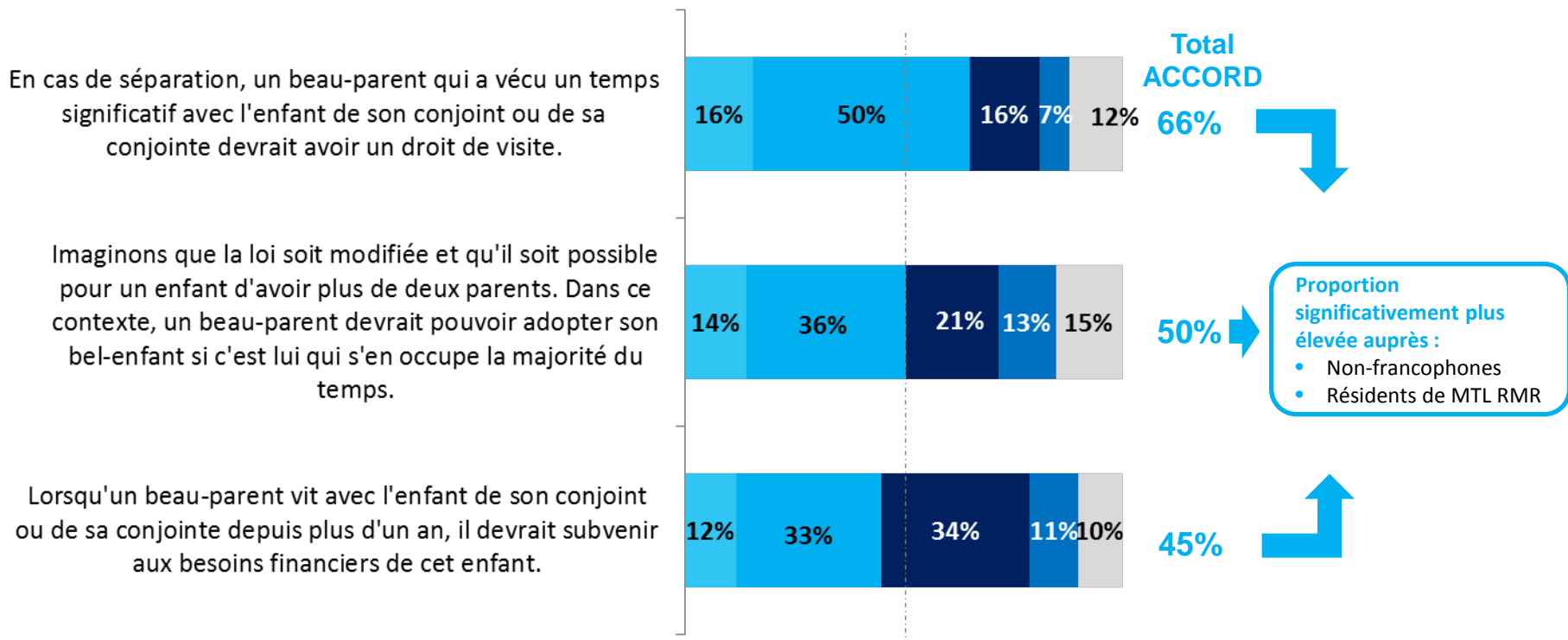
# NIVEAU D'ACCORD AVEC DES ÉNONCÉS CONCERNANT LES DROITS DES BEAUX-PARENTS

Deux tiers de la population québécoise est d'accord pour donner à un beau-parent qui a vécu un certain temps avec l'enfant de son conjoint ou de sa conjointe un droit de visite. L'adoption ou le soutien financier de l'enfant par le beau-parent font moins l'unanimité, mais recueillent tout de même l'accord de la moitié des répondants.

Q17A à Q17C. À quel point êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

Base : Tous les répondants (n=1202)

■ Tout à fait d'accord  
 ■ Plutôt d'accord  
 ■ Plutôt en désaccord  
 ■ Tout en fait en désaccord  
 ■ NSP / Refus



## À LA LUMIÈRE DES RÉSULTATS IL EST POSSIBLE DE CONSTATER QUE ...

27

### Les personnes moins expérimentées jugent plus sévèrement

- En général, les personnes **sans enfant mineur** dans leur ménage et ayant **moins d'expérience** avec les structures familiales non intactes ont une **opinion plus négative** ou du moins **plus conservatrice** des familles recomposées, monoparentales et la protection de la jeunesse.

### La séparation parentale n'est pas considérée comme étant LA solution idéale

- La **séparation parentale** est considérée comme étant **trop fréquente** par les Québécois. De plus, des proportions importantes de la population **ne considèrent pas nécessairement que la séparation est une bonne chose pour chacun des individus de la famille** lorsque le couple est malheureux. D'ailleurs, une grande proportion de répondants croient que les **parents qui demandent la garde partagée sont motivés par le fait de donner à leur enfant la possibilité de passer du temps avec ses deux parents.**

### La garde partagée à privilégier

- Selon les Québécois, la **garde partagée devrait être privilégiée sans égard à l'âge et au sexe** des enfants et adolescents à **l'exception des enfants de moins de 2 ans où la garde** devrait être **principalement** donnée à la **mère**. Dans un cas de litige, la population québécoise considère que la **compétence des parents** et le **droit des parents à voir leur enfant** devraient être les **deux facteurs priorités** par un juge qui doit trancher.

## À LA LUMIÈRE DES RÉSULTATS IL EST POSSIBLE DE CONSTATER QUE ...

28

### Les familles recomposées et monoparentales sont moins bien perçues

- Les **enfants** qui **grandissent** dans une **famille recomposée** ou **monoparentale** ne sont **pas considérés** par la majorité des Québécois **comme ayant moins de chance de bien se développer et d'être heureux**. Bien que les enfants sont considérés comme ayant autant de chance que les enfants d'une famille intacte, les **familles monoparentales et recomposées sont moins bien perçues que les familles intactes**, car des qualificatifs négatifs leur sont donnés par de plus importantes proportions de répondants.

### Les beaux-parents pourraient avoir plus de droits

- Les répondants **ne perçoivent pas systématiquement le beau-père plus négativement que le père**, mais dans certaines situations son comportement peut être jugé comme étant plus suspect. En effet, la population québécoise considère **plus suspect un beau-père qui chatouille la fille de sa conjointe qu'un père qui chatouille sa propre fille**.
- Les Québécois seraient d'accord pour que le **beau-parent qui prend soin de l'enfant de son conjoint ou de sa conjointe depuis un certain temps ait plus de droits** tels que de consulter un médecin pour un problème de santé mineur, aller chercher le bulletin scolaire et autoriser une sortie scolaire de l'enfant. Une proportion importante de la population serait même d'accord pour qu'un beau-parent ait un droit de visite même une fois séparé du conjoint ou de la conjointe.

Cette communication a été rendue possible grâce à une subvention du Fonds de recherche québécois sur la société et la culture (Équipe en institut jeunes et familles à risque) du Conseil de recherche en sciences humaines

Pour plus d'information:

marie-christine.saint-jacques@svs.ulaval.ca

<http://www.arucfamille.ulaval.ca/index.php?pid=1220&a=e>

Université Laval, Pavillon Charles-De Koninck

Québec, Canada, G1V 0A6



**ARUC**

Séparation parentale  
Recomposition familiale